

10 Faits divers & Justice

Trafic de stupéfiants à Koula-Moutou

Il bénéficie de la liberté provisoire pour des raisons de santé



Photo : James Angele Loundou

Les agents de l'Oclad des bords de la Bouenguidi mènent actuellement une lutte sans merci contre tout type de dealer.

SCOM

Libreville/Gabon

Pour avoir déclaré qu'il souffrait d'un intense mal de dos, un compatriote a bénéficié des largesses du magistrat instructeur. Le présumé cultivateur de cannabis devra, toutefois, comparaître cette semaine, pour répondre des actes perpétrés en violation de l'article 208 du Code pénal.

LES éléments de l'Office central de lutte anti-drogue (Oclad) de Koula-Moutou ont dernièrement

interpellé un compatriote, E. L., 70 ans, qui se serait livré à la production du chanvre indien. Déféré devant le procureur de la République près le tribunal de première instance du chef-lieu de la province de l'Ogooué-Lolo, le présumé trafiquant de stupéfiant a été laissé en liberté provisoire. Et pour cause. Le vieil homme aurait fait savoir au magistrat en charge de l'instruction, qu'il souffrirait d'une affection qui le contraindrait à utiliser les vertus médicinales du cannabis. Les faits se sont produits,

le samedi 15 décembre, à Mouila-Pouvi, une bourgade située à quelques encablures de Koula-Moutou. Ce jour-là, les flics de l'Oclad reçoivent un coup de fil d'un indic qui leur fait savoir que E. L. cultiverait du chanvre indien dans ses plantations. Sans tarder, les policiers en civil se déplacent du côté du village indiqué. Il est environ 18 heures lorsqu'ils procèdent à l'interpellation du septuagénaire de retour de la ville. « Une perquisition minutieuse des plantations du mis en cause a permis aux enquê-

teurs de découvrir les traces de deux pieds de cannabis cultivés sur les lieux », indique un Officier de police judiciaire (OPJ). Interrogé, E. L. fait savoir aux agents qu'un des plants aurait été volé par des inconnus. Malgré cet aveu, les limiers le conduisent au poste pour une audition plus poussée. Durant celle-ci, E. L. leur aurait avoué qu'il cultiverait ce stupéfiant depuis deux ans, pour des raisons...médicales. D'autant plus que le Vieux affirme souffrir d'un mal de dos tenace. Qu'à cela ne

tienne, les OPJ le mettent sur le fait accompli, en lui rappelant que la culture, la détention, la commercialisation et la consommation du chanvre indien constituent un délit grave. Et que ce dernier est puni conformément aux prescriptions de l'article 208 du Code pénal. « Le mis en cause a bénéficié d'une liberté provisoire. Il devra donc comparaître librement, lors de l'audience prévue jeudi 27 décembre (hier, nldr) », indique une source proche du parquet de Koula-Moutou.

Suite à un déraillement à la gare d'Oyane

Les passagers d'un train voyageurs coincés à Ndjolé hier

Styve Claudel ONDO
MINKO

Libreville/Gabon

LES passagers du train voyageurs Omnibus n°332 en provenance de Franceville, étaient dans tous leurs états, hier matin, à la gare de Ndjolé. Et pour cause: leur convoi a dû être immobilisé à cette station pour des raisons, dit-on, de sécurité. Mais constatant que l'attente devenait interminable, plusieurs passagers ont laissé éclater leur colère, face à ce qu'ils auraient considéré comme du mépris de la part de la Société d'exploitation du Transgabonais (Setrag). Une source militaire jointe au téléphone, à la mi-journée, nous a expliqué que c'est pour des raisons de sécurité que l'Omnibus n°332 a dû être stoppé à la gare ferroviaire de Ndjolé. En effet, selon notre informateur, tout serait parti d'un



Photo : DR

Plusieurs passagers du train rongent leur frein à Ndjolé.

déraillement de train survenu non loin de la gare d'Oyane. Aussi, fallait-il absolument procéder aux réparations des rails endommagés, afin que le

trafic puisse reprendre dans la zone devenue à risque. A ce qu'il semble, ce qui aurait davantage mis en courroux les passagers,

c'est le fait de n'avoir pas été rapidement informés de la situation qui les bloquait ainsi à Ndjolé depuis l'aube. Las donc d'attendre que

les techniciens dépêchés à Oyane terminent leur tâche, certains d'entre eux ont préféré poursuivre leur voyage sur Libreville par voie terrestre.

Faits d'ailleurs

Allemagne/Il n'aime pas ses cadeaux de Noël et appelle la police

UN enfant allemand de neuf ans, pas satisfait des cadeaux reçus pour Noël, a appelé la police pour se plaindre, déclenchant une intervention à son domicile, selon le commissariat local.

Ce petit garçon vivant à Zetel, sur les rives de la mer du Nord, a composé mardi le numéro d'appel d'urgence de la police. Hors de lui, il a expliqué aux policiers qu'il n'avait pas du tout reçu les cadeaux qu'il avait commandés pour Noël. Les policiers ont alors décidé de jouer le jeu, en expliquant à l'enfant que le Père Noël avait probablement confondu sa liste avec celle d'un autre enfant...

Chine/Un bus pris en otage percute des piétons

HUIT personnes dont un policier ont été tuées et 22 autres blessées, mardi dernier, lorsqu'un bus détourné par un individu a heurté des piétons dans l'est de la Chine, selon des médias officiels. Selon le site internet Duowei, le suspect aurait agressé une passagère avant de prendre le contrôle du véhicule. Puis il a essayé de diriger le bus vers des piétons sur 300 ou 400 mètres, avant de les percuter, selon un témoignage cité par l'agence Chine Nouvelle. Le mobile du passage à l'acte de cet homme, âgé de 48 ans, n'est pas connu, a ajouté l'agence.

France/La drogue était planquée dans des pianos

LES douaniers de Metz ont opéré une saisie inhabituelle, mardi, en découvrant 67 kilos de résine de cannabis, lors d'un contrôle sur l'autoroute A31 à Moulins-lès-Metz (Moselle), ont informé samedi les services de douanes françaises. La drogue était cachée dans quatre pianos d'occasion, transportés dans un véhicule utilitaire de location immatriculé en Espagne. La valeur de la drogue saisie représente environ 577000 euros (370 millions 500 mille francs).

Rassemblée par AEE